

V  
O  
L  
L  
E  
Y  
L  
U  
X



Bureau de dépôt 5000 Beez

Editeur responsable :  
A.I.F.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg  
Guy Burton – Rue de Namur, 84 – 5000 Beez

**Bulletin n° 07 du 31 décembre 2013**

SAISON 2013 - 2014



**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE  
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)  
DE L'A. I. F. ASBL**

[www.volleylux.com](http://www.volleylux.com)

Périodique paraît toutes les 3 semaines (excepté en juillet)



# Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

## Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

**Demandez vite une offre sur [ethias.be](http://ethias.be) ou au 0800 23 777**

**ethias**  
Les efficassureurs

# Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

**N° 07 du 31 décembre 2013**  
**saison 2013 - 2014**

Administration - abonnements

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 - GUERLANGE

☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Abonnements

15 numéros par année 30,- €

à verser au compte 068-2077241-13

de A.I.F.-F.R.B.V.B. - C.P. Luxembourg

Les articles publiés dans notre revue n'engagent  
que leurs auteurs tant par le texte que pour  
l'opinion qu'ils expriment.

## Sommaire

Secrétariat	P.	à
Commission des rencontres	P.	à
Commission d'Arbitrage	P.	à
Commission des st. et règl.	P.	à
Commission Beach-volley	P.	à
Commission Technique	P.	à
Article d'intérêt général	P.	à

### **Commission mini-volley**

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

### **Commission jeunes**

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-Mail: comtechlux.srt@gmail.com

### **Président provincial**

Michel FORGET

Rue d'Avioth, 15

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

063/57.68.38 (TEL P + fax)

E-Mail :

michelforget15@gmail.com

### **Secrétaire provincial**

Guy BURTON

Le Pas de Loup, 38

6791 GUERLANGE

063/38.99.63 (TEL + FAX)

E-Mail : guy.burton@skynet.be

### **Trésorier provincial**

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

063/38.84.00 (FAX)

E-Mail : jl.massart@skynet.be

### **Commission des rencontres**

Anne-Marie HABETS

Rue Neuve, 77

6890 REDU

P. 061/65.65.77 (P) (TEL + FAX)

B. 061/23.13.08 (TEL)

E-Mail : am.habets@gmail.com

### **Commission d'arbitrage**

Léopold HAAGER

Rue des Tanneries, 2

6840 NEUFCHATEAU

061/27.71.11 (TEL + FAX)

E-Mail : leopold\_haager@hotmail.com

### **Cion statuts et règlements**

Roger GRUSELIN

Rue des Combattants, 47

6880 BERTRIX

061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : gruseliner@hotmail.com

### **Commission technique**

Jean-Pierre MALLIEN

Rue des Quatre Vents, 84

6700 ARLON (Viville)

063/23.25.57 (TEL)

E-

Mail: comtechlux.srt@gmail.com

### **Représent. des joueur/euses**

Sonia LAURENT

Hierlot, 8 bte 2

4990 LIERNEUX

080/40.03.21 ou 0495/12.51.81

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

### **Commission propagande/Presse**

Bernard VALENTIN

Rue Grande, 42

6971 CHAMPLON

0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

### **Commission beach-volley et loisir**

Georges COLAS

Rue des Tilleuls, 28

6760 ETHE

063/57.07.32 ou 0479/40.69.33

E-Mail : colasgeorges@skynet.be



*Le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'asbl ACVBL vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.*

*Que cette nouvelle année vous sourie à tous et vous permette d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, tant sportifs que privés, ainsi que la réalisation de tous vos vœux, même les plus fous.*

## REUNION DU C.A. DU 02.12.2013

**Présents** : S. LAURENT, M. FORGET, L. HAAGER, B. VALENTIN, G. COLAS, R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, G. BURTON

**Excusée** : A.-M. HABETS

### **1. COMMISSION TECHNIQUE.**

- a) Des 36 lettres envoyées aux coaches par le secrétaire, une seule réponse lui est parvenue. Il s'agit de Nicolas Bodard qui souhaitait nous rencontrer pour nous faire une proposition.
- b) Déçus du peu d'intérêt porté à cet appel à candidature, les membres du CA décident qu'une délégation formée par Michel Forget, Léopold Haager, Roger Gruselin et Guy Burton irait rencontrer Nicolas pour l'écouter. La délégation le rencontrera le jeudi 12.12 à 19h30, si toutefois Nicolas est libre.

### **2. INAUGURATION DU CENTRE SPORTIF DE MARTELANGE.**

- a) Les équipes d'Athus (N2) et de Stabull (P1) se rencontreront dans le cadre de l'inauguration du centre sportif de Martelange. Le match se déroulera à 17h00 sur le terrain central.
- b) L'arbitre désigné pour diriger la rencontre est Roger Gruselin. Il composera la délégation représentant le volley-ball provincial avec Jean-Louis Massard qui sera délégué au terrain.
- c) Des ballons et des jeux de plaquettes seront à fournir, ainsi qu'un marqueur qui sera chargé de rédiger la feuille de match.

### **3. TRESORERIE.**

- a) Les factures ont été adressées aux clubs pour un total de € 10.376,00 se décomposant comme suit : € 5.585,00 d'inscriptions aux championnats et coupe, € 3.275,00 de documents commandés et € 1.516,00 d'infractions diverses.
- b) Toutes les notes de frais ont été enregistrées, sauf une.

### **4. DIVERS.**

Avant d'aborder la préparation de l'AG AIF, nous discutons sur les points « Divers »

- a) Le rapport du CA du 04.11.2013 est approuvé.
- b) 3 clubs ont soumissionné à l'organisation des finales des coupes provinciales : Champlon, Athus et Athena, ceci dans l'ordre de leur date de réception.
- c) Comme, contrairement aux autres années, il y a plusieurs candidatures, le secrétaire remet un bulletin de vote à chaque membre du CA et après dépouillement, le résultat est le suivant : Champlon : 5 voix, Athus : 2 voix, Athena : 0 voix, 1 abstention.
- d) Dès la saison prochaine, il sera établi un cahier des charges qui devra être respecté pour l'organisation des finales des coupes provinciales.
- e) Au niveau de l'arbitrage, à ce jour, aucune candidature n'a été enregistrée pour suivre la formation d'arbitre que le CA comptait organiser en janvier prochain.
- f) Pour diriger la rencontre de démonstration programmée le 14.12 dans le cadre de l'inauguration du centre sportif de Martelange, un seul arbitre est disponible, étant donné que le championnat provincial ne fait pas relâche ce week-end.

- g) Suite à une question posée à l'AIF concernant les contrôles anti-dopage de mineurs d'âge, la question a été posée à la directrice de la lutte contre le dopage en fédération Wallonie-Bruxelles. La réponse sera éditée dans le prochain volley-lux, mais il est recommandé de demander à un de ses représentants légaux de signer un document écrit de manière à ce que, en cas d'absence de celui-ci lors du contrôle, le coach, par exemple, puisse accompagner le jeune joueur.

5. **ASSEMBLEE GENERALE AIF DU 21.12.2013.**

- a) Avant d'aborder le dossier AG, le secrétaire attire l'attention du CA sur le fait qu'il existe des redondances d'articles dans les statuts et le R. O. I. Il pense en effet que si les statuts traitent certains sujets, le R. O. I. ne doit plus les traiter. Une liste de ces articles a été remise aux membres du CS qui participeront à la réunion du 07.12.2013 pour les en informer.
- b) Les différentes propositions de modifications aux statuts et R. O. I. sont expliquées par Roger GRUSELIN, la majorité d'entre elles ne sont que des adaptations logiques qui doivent être acceptées. D'autres méritent que l'on s'y arrête plus longtemps pour procéder à une analyse plus profonde. Une position commune est prise quant au vote à exprimer lors de l'AG. Cependant, Roger informe le CA que, de la manière dont le budget est présenté, il ne peut l'accepter, même si tous les représentants Luxembourgeois l'approuvent.
- c) Le président Michel FORGET souhaite qu'à l'avenir, la délégation fasse preuve d'une bonne cohésion lors des votes de manière à éviter qu'il y ait des votes pour et des votes contre une même proposition.
- d) Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agira de voter des personnes. Le vote étant secret, chacun sera libre de s'exprimer selon ses propres convictions et sensibilités.

**Réponse donnée à une question posée par Albert DAFPE relative au contrôle anti dopage de mineurs d'âge**

Bonjour Monsieur Daffe,

Désolé pour cette réponse qui n'est pas directe mais j'ai préféré contacter notre service juridique afin que celui-ci me conforte et complète ma réponse.

Voici donc l'analyse que nous pouvons en faire.

Pour rappel, l'article 12 §4 du décret énonce que « Si le sportif qui fait l'objet d'un contrôle est mineur, celui-ci est accompagné par un de ses représentants légaux ou par toute autre personne habilitée pour ce faire par un de ses représentants légaux. ».

Le décret ne fixe pas la preuve de cette représentation, pas plus que le code civil, elle peut être verbale. Mais les conséquences pouvant entacher à la fois la procédure de contrôle et l'accompagnant, nécessiteraient d'agir avec prudence et d'envisager la signature d'un document écrit dont copie devrait être remise au contrôleur.

N'y a-t-il pas un risque de voir un parent contester un contrôle énonçant qu'il n'avait pas donné de droit à la personne accompagnée pour le représenter ?

Par ailleurs, il convient d'être attentif aux situations particulières d'exercice de l'autorité parentale par un ou plusieurs parents. Si pour les parents mariés, l'exercice se fait conjointement et une présomption pour les tiers de bonne foi est reconnue lorsqu'un des parents donne son accord qu'il s'agit d'un accord conjoint, les autres situations peuvent varier : concubins, séparés, divorcés, voire la tutelle si les parents ont été déchus ou sont malheureusement décédés.

Je ne peux dès lors que vous encourager à prévoir une procédure écrite lors de l'inscription de vos sportifs mineurs afin de prévoir une délégation de l'autorité parentale lors des contrôles antidopage pour lesquels aucun parent n'est présent.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Bonne après-midi

**Dr Anne DALOZE**

Directrice

# COMMANDE DE DOCUMENTS

CLUB : .....

MATRICULE: .....

<u>NATURE DU DOCUMENT</u>	<u>P. U.</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>TOTAL</u>
Feuille de garde	€ 0,50	.....	Téléchargeable à p. du site AIF
Licence/demande d'affiliation	€ 0,80	.....	.....
Fiche médicale	€ 0,40	.....	.....
Carnet FEUILLES D'ARBITRAGE	€ 17,00	.....	.....
Carnet de SOUCHES D'ARBITRAGE	€ 6,50	.....	.....
Carnet de SOUCHES DE ROTATION	€ 7,00	.....	.....
Autorisation de TOURNOI	€ 1,00	.....	.....
ENVELOPPES "COMM. RENCONTRES"	€ 0,20	.....	.....
Déclaration d'accident	/	.....	Téléchargeable à p. du site AIF
Règles de jeu international	€ 4,50	.....	Téléchargeable à p. du site prov

**Cette commande doit être renvoyée à**

**BURTON Guy**

**Le Pas de Loup, 38**

**6791 - GUERLANGE**

**pour le 15 janvier 2014 AU PLUS TARD**



## COMMUNICATIONS DIVERSES

### FINALES NATIONALES DES JEUNES 2014 à SPA AU CENTRE ADEPS LA FRAINEUSE au mois de MAI

*Des possibilités multiples de logement au centre ou aux alentours dans une région particulièrement touristique*

*Au plaisir d'accueillir les clubs participant*

*A DAFFE Président AIF M LOPPE président SPA P ACHTEN président CP Liège*

### LES FORMATIONS.

Les cours spécifiques relatifs aux trois niveaux de formation sont réalisés par la fédération de volley sur délégation par l'ADEPS et sont un élément capital pour qu'un entraîneur puisse enseigner le volley.

Ces cours spécifiques **sont précédés obligatoirement** par des cours généraux dispensés au niveau de l'ADEPS (voir site [www.adeps.be](http://www.adeps.be))

**Une modification importante : par le passé un diplômé en EP (l'une des différentes filières) était dispensé de ces cours GÉNÉRAUX.**

**AUJOURD'HUI CE N'EST PLUS NECESSAIREMENT LE CAS. Une procédure a été mise en place et figure dans le [document en annexe](#).**

La fédération NE PASSERA PLUS SON TEMPS à servir d'intermédiaire avec l'ADMINISTRATION (ADEPS) et TOUT CANDIDAT diplômé en éducation physique (y compris d'une Université étrangère) est prié se soumettre aux [directives en annexe](#) et faire reconnaître ses droits par lui même. Le texte en annexe est sur le [site de l'ADEPS](#), au niveau formation et dans sa version actualisée.

Au cas où vous souhaitez présenter un dossier à l'Administration, vous pouvez contacter les responsables mais il importe de préparer votre dossier au mieux avant de solliciter un avis.  
(Les responsables sont MM [william.froidville@cfwb.beraphael.orban@cfwb.be](mailto:william.froidville@cfwb.beraphael.orban@cfwb.be) qui pourront vous orienter vers une autre personne.

Bien à vous et grand merci du sérieux avec lequel cette procédure sera respectée.

Pour le service coachs de l'AIF FRBVB asbl

A DAFFE Président

Powered by TCPDF ([www.tcpdf.org](http://www.tcpdf.org))

### COURS ADEPS - Niveau B (aide moniteur , maintenant EDUCATEUR)

Les cours généraux obligatoires avant de participer aux cours spécifiques sont en ligne sur le [site de l'ADEPS](#).

Ainsi que la définition de la session de cours et des examens.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 21 novembre 2013 à 19h00 - BEEZ

**Présents :** Mmes HABETS, DEMUYNCK, LEFEVRE et BREEKPOT  
MM LEMOINE, MABILLE, DEHERDER, BACCUS, HENNAUT, MALHERBE, BLAIRON, SOHY, DAFFE

**Excusé :** M HEYMANS

#### **1. Examen du budget 2014**

M MABILLE présente le budget 2014 en passant en revue les principaux postes. Quelques points sont explicités, parmi ceux ci nous citerons :

- **aménagement à BEEZ** : les travaux sont pratiquement terminés
- **assurances joueurs** : en plus l'assurance d'un € pour accident cardiaque
- **organisation diverses AIF** : 45.000 au lieu de 155.000

en 2014 un seul tournoi le MIES sera organisé essentiellement à cause de l'insuffisance actuelle de la sélection féminine 98/99

- **CFES asbl** 5000 € participation de chacune des deux fédérations AIF et Badminton
- **MOVENTIS asbl** 5000 €

- les prestations de M BLAIRON pour l'AIF (cours, clinics) sont facturés par Moventis à l'AIF

- **Plan programme Haut niveau** : les dépenses par sélection pour le l'année sont repris

- **Plan programme formation** : deux parties subsidiées : cours et formation continue

**Appointements:** M MABILLE donne une comparaison avec le passé calculés par M HENNO à la demande de M. MABILLE

- **Amortissements :**

- **Organisation AIF HAUT NIVEAU**  
modifications dans le fonctionnement

- des

- **Return aux provinces sur les licences**

de 10% est faite aux provinces sur une saison. D'où l'inscription au budget.

M MABILLE a proposé au CA de réduire à 5% mais les membres du CA n'ont pas été d'accord. Toutefois il sera demandé aux comités provinciaux d'affecter partie de cette ristourne au travail de leurs sélections provinciales

Une ristourne

M MABILLE a proposé au CA

## RECETTES:

### Subsides ADEPS PLAN PROGRAMME HAUT NIVEAU et FORMATION / FONCTIONNEMENT

- les deux subsides estimés de façon prudente sur base du passé pour des dépenses subsidiables équivalentes.

### CONVENTIONS SPECIALES pour 2014 ?

### Quelques questions :

M DEHERDER demande si les notes de frais sont éclatées dans les plusieurs postes repris dans celle-ci. Une proposition est aussi de faire plusieurs notamment pour participation CA , achat matériel ....

## 2. Modification règlement complémentaire "CARTES DE COACH " pour 2014-2015.

Le groupe "Formation" a émis des propositions et une modification du texte doit être faite. Elle sera discutée en CA puis présentée au CS avant la fin de saison.

Essentiellement :

- création de la carte de coach ANIMATEUR pour les pupilles après obtention du brevet animateur.
- modification du nombre de points de formation continue et étalement de la formation continue moniteur sur deux ans. Et extension aux aide-moniteurs (aujourd'hui Educateur) sur proposition de MME DEMUYNCK.
- tarif de coach qui dans ce cas précis devra faire l'objet d'une proposition en AG (en fin de saison).
- administrativement : paiement de la carte par le coach (document individuel) et délivrance après réception de la preuve de paiement.
- dérogation: modification des conditions et notamment retrait immédiat à ceux qui obtiennent cette carte sur base de la participation aux cours et ne participent pas au cours.

Durée des dérogations.

Cas de force majeure pour ne pas suivre formation continue.

Autorisation de remplacement d'un coach exceptionnellement par un autre.

## 3. Proposition des modifications à l'AG de décembre.

Présentation par Mme DEMUYNCK.

Le texte à paraître sur le site sera communiqué dans les délais ainsi que le budget en vue de cette prochaine AG.

## 4. Grandes organisations 2014.

Le tournoi Cadettes ne sera pas organisé et éviter d'engager des frais importants alors que la sélection Filles 98/99 n'est pas prête.

En principe MIES (Garçons) et tournoi Filles : une année sur deux.

Le tournoi dévaluation 99/2000 à ETTERBEEK est maintenu.

## 5. Problèmes relationnels dans la sélection masculine.

Réunion en janvier 2014 staff technique avec CA AIF.

## 6. Technique.

- promotion importante à réaliser du workshop de janvier à PERWEZ.
- une journée de ce type sur l'évolution du volley masculin sera réalisée en fin de saison.
- Wallonia Cup: le site reprend les informations dans une rubrique spéciale.

## 7. Contrats leasing.

MM MABILLE et SOHY font rapport sur l'évolution de certains des contrats :

- caméras : discussion en cours
- back up: le système est parfaitement opérationnel.
- défibrillateur: en attente réponse aux propositions.
- biométrie: quand la nouvelle porte sera placée.

## 8. Administration divers.

- examen de dossiers affiliation.
- prendre des couleurs différents pour les licences Marqueurs, Soigneurs, Loisirs.  
C'est déjà le cas pour les cartes de coach (avec deux couleurs actuellement)

## 9. Homologation des ballons IDEMA.

- Cette demande porte sur l'homologation en provinciales car ballons non approuvés par la FIVB.
- Un ballon donné à chaque CP.
- au niveau AIF : un avis négatif à été rendu.

## 10. Rencontres.

- facturation des amendes : système à préciser.
- M DEHERDER fournit les relevés des manquements en matière de communication des résultats.

## 11. Informatique.

- M DEHERDER examine la question des moins de 8 ans avec assurance gratuite et qui ne peuvent participer aux compétitions.  
Les clubs devront fournir une liste des membres de moins de 8 ans qui ne participent à AUCUNE compétition (y compris 1/1).
- eScore sur le site AIF : en discussion.

## 12 Arbitrage

- réunion des visionneurs : a été un succès.
- M BACCUS demande des explications sur sa convocation au CS.

## 13. Action Sida.

M HENNAUT fait le bilan de cette action à la satisfaction de l'association de lutte contre le SIDA

## 14. M Daffe informe le CA des obligations en matière sociales des clubs évoluant en Ligue A Messieurs.

Ces clubs par leur engagement dans la LIGUE reconnue comme professionnelle ont l'obligation d'avoir dans leur effectif QUATRE joueurs professionnels (pour un salaire annuel minimum).  
Le rapport du bureau FRBVB a été communiqué au CA.

## 15. Beach.

M MALHERBE doit organiser sa réunion de débriefing au plus vite.  
Obligation de rentrer le dossier subside Beach au plus tôt.

## 16. Vente du Lambermont.

Comme prévu le 28 novembre à MALINNES.

## 17. Prochaine réunion du CA.

Elle sera fixée plus tard et sauf événement imprévu, elle se fera en janvier 2014. Un bureau sera organisé en décembre.

Pour le CA,

A.DAFFE

JP SOHY



### Nouvelle action de distribution de 600 DEA aux clubs sportifs !

Info

**600 DEA supplémentaires sont mis à disposition des clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles !**

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des infrastructures sportives et des clubs sportifs, l'Association des Etablissements Sportifs (AES), lance une nouvelle campagne de distribution de 600 défibrillateurs externes automatisés (DEA) à disposition des clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les clubs sportifs situés en Fédération Wallonie-Bruxelles recevront rapidement un courrier émanant de l'Association des Etablissements Sportifs (AES) relatif à cette distribution gratuite de 600 DEA.

Pour prétendre à l'obtention d'un de ces appareils, les clubs doivent impérativement renvoyer le formulaire dûment complété, par e-mail ou par courrier postal à l'AES avant le **31 décembre 2013**.

Le courrier et le formulaire de demande relatifs à cette action sont disponibles sur le site de l'AES : [http://mwn.r.mailjet.com/redirect/vlkmh3lhc7k984w1801y6h/www.aes-asbl.be/cd\\_securite\\_dea\\_dis\\_600dea\\_2014.html](http://mwn.r.mailjet.com/redirect/vlkmh3lhc7k984w1801y6h/www.aes-asbl.be/cd_securite_dea_dis_600dea_2014.html)

Cette nouvelle action sera certainement une des dernières permettant aux clubs qui n'évoluent toujours pas dans une infrastructure équipée d'un DEA de satisfaire à l'**obligation fixée au 31 décembre 2013**, figurant dans le [Décret de la Communauté française du 25 octobre 2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives](#).

N'hésitez donc pas à rentrer rapidement votre demande auprès de l'AES.

# Dirigeants de clubs sportifs bénévoles

150 € par participant



Ottignies - LLN

Le mercredi soir  
du 22 janvier au 23 avril 2014

18h30 à 21h30

## Formation "Dirigeants de clubs sportifs"

Janvier - avril 2014, Ottignies - Louvain-la-Neuve

La prochaine session de notre formation de dirigeants de clubs sportifs bénévoles débutera le mercredi 22 janvier 2014 à Ottignies - Louvain-la-Neuve.

Retrouvez toutes les informations relatives à cette formation, le programme détaillé des cours ainsi que les modalités d'inscription dans la [rubrique Nos activités>Nos Formations](#) de notre site internet ou, par téléphone, au [02 650 31 58](tel:026503158).

## Formation "Les Conventions collectives de travail en SCP 329.02"

21 mars 2014, Jambes

Notre secteur regorge de règles particulières relatives au droit du travail, il est donc essentiel de connaître ces conventions afin de pouvoir les mettre en œuvre au sein de votre asbl.

Pour vous y aider, le pôle juridique de l'Administration AES-AISF vous propose, à nouveau, une formation pratique d'une journée, dédiée aux conventions collectives de travail applicables en Commission Paritaire 329 et, plus spécifiquement, en sous-commission 329.02 (francophone).

Pour plus d'informations sur cette formation, rendez-vous sur notre site internet, [rubrique Nos activités>Nos séminaires](#).

## Formation "Règlement de travail" Cycle complémentaire "Congés et fins de carrière"

Février - mars, Jambes et Angleur

En lien avec la formation sur le règlement de travail proposée récemment, l'AES et l' AISF vous invitent à approfondir ces aspects de droit social via deux cycles de formation complémentaires concernant les congés et les fins de carrière.

L'approche théorique de la matière sera largement complétée et mise en pratique par des exercices et par l'analyse de situations concrètes ainsi que par l'échange de pratiques. Afin de profiter au maximum de la formation, les participants sont invités à se munir des documents utilisés dans leur quotidien (grilles horaires, règlement de travail...).

Pour plus d'informations sur ce cycle de formation ou pour vous inscrire, nous vous invitons à vous rendre sur notre [site internet](#) ou à contacter notre pôle juridique par téléphone au [04 344 46 06](tel:043444606).

## Rejoignez-nous sur Facebook !

L'Association Interfédérale du Sport Francophone est désormais sur Facebook !  
Pour ne plus rien manquer de nos activités, likez !  
Rejoignez la communauté des fans de l'Association Interfédérale du Sport francophone sur **notre page officielle** en cliquant sur l'image ci-contre.



Logo de l'Association Interfédérale du Sport Francophone



Logo de l'Association Interfédérale du Sport Francophone

